

Onnens, le 25 novembre 2011

# Informations communales

## Municipalité d'Onnens

Rue du Pontet 11  
☎ 024 436 16 69  
Fax : 024 436 26 70  
greffe@onnens.ch

### *Ouverture du bureau communal :*

Lundi : 19h00 – 20h00

Mardi : 8h30 – 10h30

Jeudi : 14h00 – 16h00



## **Conseil général**

La prochaine séance du Conseil général a été fixée au **lundi 19 décembre 2011**. Les personnes qui souhaitent être assermentées à cette séance sont priées de s'adresser par écrit auprès de Madame Sylvie Besson, présidente du Conseil Général, ruelle de l'Ancienne Forge 4, à Onnens.

## **Factures**

Les personnes ayant des factures à produire concernant l'année 2011, sont priées de les remettre à la boursière jusqu'au **vendredi 11 décembre 2011**.

## **Sapins de Noël**

Les méthodes de sylviculture ayant fortement évolué, on ne plante plus guère de petits sapins pour guider les jeunes arbres. Ces petits plants, qu'il fallait éliminer après quelques années, fournissaient des sapins de Noël presque gratuits. Ce n'est plus le cas et la commune doit maintenant acheter de jeunes sapins à un producteur spécialisé pour les "offrir" aux habitants.

Afin d'éviter le gaspillage et de limiter le coût à la charge de la collectivité, il ne sera proposé cette année qu'un sapin au maximum par ménage, **au prix de Fr.5.-**, pour autant qu'il soit **réservé d'ici au 8 décembre 2011**, par téléphone au bureau communal ou par courriel à l'adresse greffe@onnens.ch

Les sapins seront à disposition le mercredi 14 décembre 2011 à la cantine (place de sport, rue des Verchères).

## **Téléthon 2011**

Le samedi 3 décembre 2011, à partir de 08 h 00, un stand sera installé devant la Station Service pour une récolte de fonds. Dès 11 h 00, à la grande salle de **Bonvillars**, apéritif en musique avec la Panosse de Grandson, suivi d'un repas :

Rôti à la broche sauce moutarde  
Röstis  
Salades  
Pâtisseries.

15.- pour les adultes, 10.- pour les enfants entre 6 et 15 ans.

Organisation : les sapeurs-pompiers d'Onnens, Champagne et Bonvillars.

## **Déchetterie**

Nous vous rappelons les heures d'ouverture de la déchetterie à la Galilée, soit :

- le mercredi de 17h00 à 19h00
- le samedi de 9h00 à 11h30

## **Déneigement**

Durant la période hivernale, les véhicules doivent être stationnés sur le parking public et non dans la rue du village, afin de permettre le déneigement des rues.

Les conducteurs de véhicules sont rendus attentifs à l'art. 20, alinéa 3 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière.

Les conducteurs ne laissent pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné.

Les autorités communales déclinent toute responsabilité envers les détenteurs de véhicules qui n'auraient pas observé cette disposition.

## **Communication**

Nouvelle législature, nouvelles informations communales !

Nous espérons que cette présentation vous séduira et nous comptons sur vos critiques pour nous améliorer.

**La Municipalité**